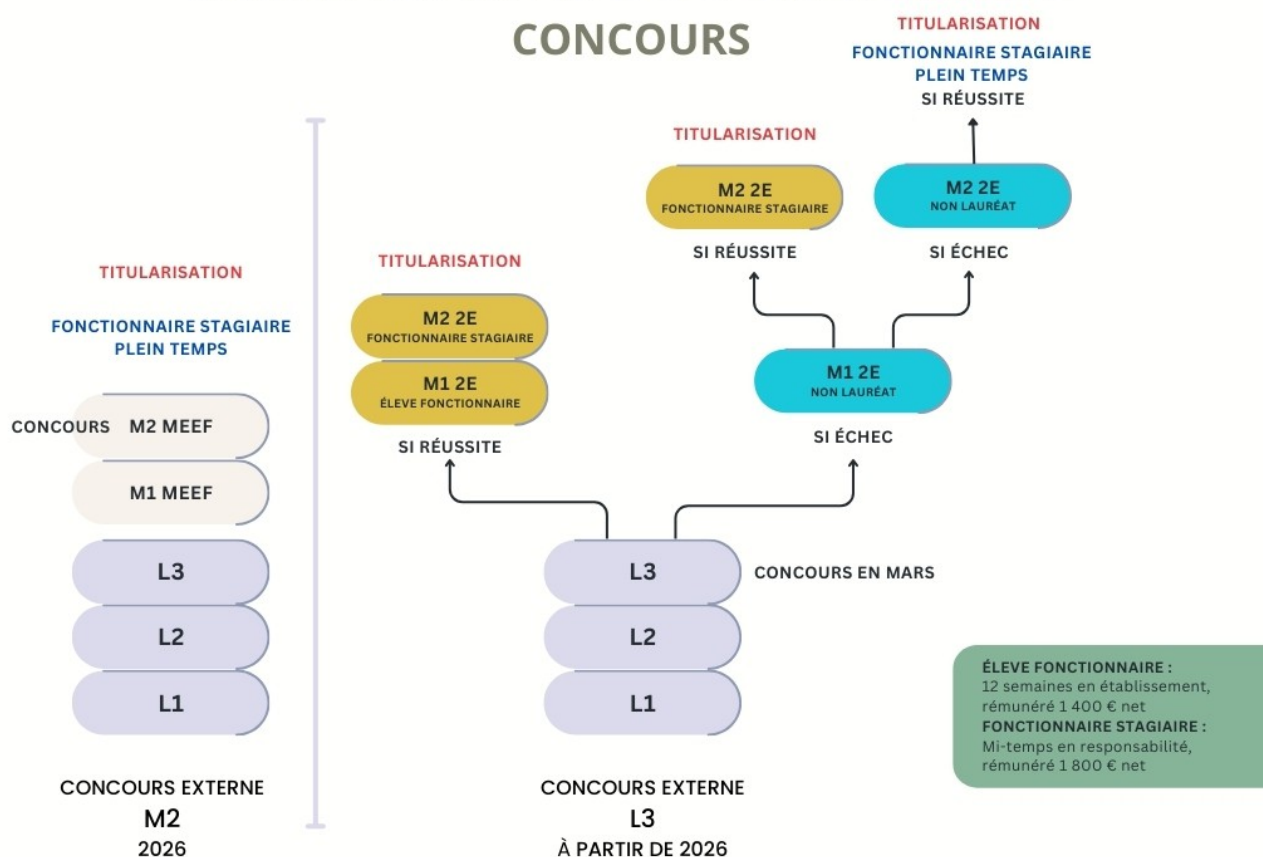


FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT·ES

CONCOURS



8 au 10 juillet (jusqu'à minuit)	Saisie des vœux par Internet
Avant le 15 juillet	Affectation faite par la D.I.P.E.
	Envoi par la DIPE de l'arrêté d'affectation
Avant le 17 août	Envoi des justificatifs du diplôme
Du 25 au 27 août 2026	Journées d'Accueil
31 / 08 / 2026	Prérentree des enseignants dans les établissements
01 / 09 / 2026	Rentrée des élèves dans les établissements

IMPORTANT ! NOUVEAUTES POUR LA RENTREE 2026 :

Elèves fonctionnaires : Lauréats du nouveau concours bac +3, ils réalisent leur formation en master M2E 1 à l'Inspé, qui comprend douze semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA). Ils ne doivent pas saisir des vœux d'affectation dans Foncstag, à l'exception des cas particuliers* qui seront examinés par la commission académique d'adaptation de parcours.

Fonctionnaires stagiaires : Qu'ils soient lauréats du nouveau concours bac +3 (M1) ou de l'ancien concours bac +5, en fonction du diplôme détenu, ils sont affectés à mi-temps ou à temps plein sur un poste à l'année au sein d'un établissement scolaire et suivent une formation à l'Inspé.

Les stagiaires mi temps devront être libérés le jeudi et vendredi et les stagiaires temps plein le jeudi pour suivre leur formation.

La réforme du recrutement des enseignants d'EPS en positionnant le concours en L3 provoque non seulement une impasse pour plus de 3000 jeunes qui se retrouvent sans solution (non lauréats L3) voir article <https://www.cafepedagogique.net/2026/06/23/reforme-de-la-formation-3-000-etudiant%C2%B7es-en-staps-abandonne-es/> mais ne représente pas une avancée dans le recrutement qui reste insuffisant et fige le mouvement intra cet année avec le blocage de nombreux postes pour implanter des stagiaires.

Le mouvement 2026 a de ce fait été contraint avec beaucoup de collègues placés en extension sur des zones de remplacement non choisies.

Même si nous pouvons nous satisfaire de l'augmentation du nombre de TZR dans l'académie, il va y avoir de toute façon la nécessité de les placer dès la rentrée sur ces supports gelés bien trop nombreux par rapport au nombre de stagiaires que nous allons accueillir.

Se rajoute des erreurs de l'administration dans le mouvement, qui confirme que la suppression des CAPA et du double contrôle sur les mutations par les commissaires paritaires a des fortes conséquences sur les collègues.

Des recours sur colibris sont déjà déposés. Le SNEP FSU accompagne et défendra les dossiers de recours début Juillet pour les collègues qui auront mandaté la FSU .